



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 32025

Texte de la question

M. Alain Vidalies appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations que suscite parmi les professionnels du commerce et de l'artisanat la mise en oeuvre d'une réforme de la législation sur les baux commerciaux, laquelle aurait pour effet de remettre en cause le principe de la propriété commerciale. Ceux-ci ont constaté avec inquiétude la composition du groupe de travail ad hoc, qui ne comporte qu'un seul membre représentant leurs intérêts sur un total de dix personnes. Ils font valoir que la fragilisation du droit au bail et du fonds de commerce priverait bon nombre d'entrepreneurs d'une ressource importante au moment de prendre leur retraite. De plus, la difficulté accrue d'obtenir un retour sur investissement qui en résulterait serait de nature à freiner la capacité d'initiative des professionnels avec des conséquences non négligeables sur l'activité économique et l'emploi. En conséquence, il souhaiterait savoir si les apaisements nécessaires pourraient être fournis quant au maintien de l'équilibre entre les bailleurs et les commerçants qui a permis le développement des activités commerciales et artisanales dans notre pays depuis cinquante ans.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Le groupe a notamment pour mission de réfléchir au champ d'application des baux commerciaux, aujourd'hui très étendu. Il doit également faire des propositions pour réduire le contentieux en ce domaine. Il vient de procéder à l'audition des principaux acteurs concernés, en particulier des organisations de commerçants et d'artisans. Il est d'ores et déjà tout à fait exclu que les travaux de ce groupe conduisent à modifier les éléments essentiels de la propriété commerciale, qui constitue souvent une partie significative du patrimoine des commerçants. L'ensemble des partenaires concernés seront réunis au mois de février 2004, en vue de restituer le fruit des auditions et d'engager le débat.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32025

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 447

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1452